



## ARRÊTÉ

n° 2369 du 29/04/2024

### Portant réglementation du stationnement dans le cadre des travaux au niveau de la Place de l'Eglise

Le Maire de Beyren-lès-Sierck,

**VU** les articles L 2212-2 et L 2213-1 du code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la route, et notamment l'article R 411-8 ;

**VU** les articles du Code de la route concernant le stationnement interdit (art. R 417-10), et l'enlèvement des véhicules (art. R325-12 et suivants) ;

**VU** la demande du 29/04/2024 de HENNEQUIN Marc de la Société Pjcom METZ sise 5 rue des Potiers d'Etain, 57070 METZ ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux auront lieu le lundi 13 mai 2024 et le jeudi 23 mai 2024,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

#### ARRÊTE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre des travaux de la Société Pjcom METZ sise 5 rue des Potiers, 57070 METZ, le positionnement de la nacelle PL sera effectué place de l'Eglise le jeudi 23 mai 2024 de 8h30 à 17h00 ;

**ARTICLE 2** : Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit au niveau de la place de l'Eglise, le lundi 13 mai 2024 et le jeudi 23 mai 2024 ;

**ARTICLE 3** : Pendant cette période, à l'approche du chantier, sur le chantier lui-même, la signalisation réglementaire sera mise en place, entretenue et retirée par l'entreprise chargée des travaux, au niveau de la place de l'Eglise, le lundi 13 mai 2024 et le jeudi 23 mai 2024 ;

**ARTICLE 4** : Madame la Commandante de Gendarmerie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beyren-lès-Sierck, le 29/04/2024,

Le Maire,  
Philippe GAILLOT

